

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 JUILLET 2017**

I – APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2017

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 08 Juin 2017 dernier est approuvé à l'unanimité.

II – MARCHÉ DE TRAVAUX ASSAINISSEMENT EXTENSION RESEAU COLLECTIF AU SUD OUEST DU BOURG

Une consultation a été engagée conformément au Code des Marchés Publics pour les travaux d'extension du réseau d'assainissement au Sud-Ouest du bourg. L'estimation prévisionnelle des travaux était de 235.000€ HT. 6 entreprises ont répondu et 2 se sont excusées.

Après analyse technique des offres par le maître d'œuvre, et conformément aux critères énoncés dans le règlement de consultation, une négociation a été engagée auprès de chacun des candidats.

Au vu du rapport d'analyse des offres, le résultat est le suivant :

Classement	entreprises	critère 1	critère 2	total
1	CHAPRON	31	60,00	91,00
2	BERNASCONI	37	52,62	89,62
3	CANA OUEST	36	49,02	85,02
4	SOGEA ATLANTIQUE	36	48,24	84,24
5	GT CANALISATIONS	35	45,54	80,54
6	ACE	28	42,00	70,00

Après délibération, le Conseil Municipal décide l'attribution du marché de travaux à l'entreprise CHAPRON de Ste Gemmes Le Robert pour un montant de 239.983,00€ HT et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

III - ASSAINISSEMENT SCHEMA DIRECTEUR DES EAUX USEES

La station d'épuration présente des dysfonctionnements récurrents par temps de pluie avec des dépassements en sa capacité hydraulique nominale et l'étude envisagée doit permettre :

- d'inventorier les pollutions domestiques et industrielles émises, et à traiter
- d'établir un diagnostic de l'état de fonctionnement du réseau d'assainissement et de la station d'épuration
- d'évaluer expérimentalement les taux sectoriels de raccordement, taux de collecte et taux de dépollution dans l'agglomération
- de préciser l'impact sur le milieu récepteur des dysfonctionnements des ouvrages par temps sec et par temps de pluie
- de prévoir des structures d'assainissement pour répondre aux besoins actuels et futurs de l'agglomération
- d'élaborer un programme pluriannuel cohérent d'investissements hiérarchisés en fonction de leur efficacité vis-à-vis de la protection du milieu naturel

Le schéma directeur comprendra 4 phases

- Phase 1 : état des lieux
- Phase 2 : mesures sur le réseau en nappe haute et nappe basse
- Phase 3 : localisation précise des anomalies
- Phase 4 : schéma directeur d'assainissement

En vue de mettre en œuvre ce dispositif, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- décide la réalisation du schéma directeur des eaux usées

- décide de lancer la consultation du marché de prestations intellectuelles en marché adapté conformément au Code des Marchés Publics

- sollicite une participation financière auprès de l'Agence de l'Eau

- dit que les crédits relatifs à ces dépenses seront inscrits à la section d'investissement du budget assainissement

Monsieur le Maire signale la non-participation de l'Agence de l'Eau au financement lié au projet d'extension d'assainissement collectif route de la Planche.

IV - ADHESION ATESART Agence des Territoires de la Sarthe - Société Publique Locale

En vue de pouvoir bénéficier d'une prestation d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'élaboration, le suivi et le choix d'un bureau d'études pour l'étude diagnostic et le schéma directeur d'assainissement, les communes peuvent volontairement adhérer à la structure ATESART (Agence des Territoires de la Sarthe) qui est une Société Publique Locale (SPL).

Le personnel de la structure ATESART est constitué de techniciens du SATESE en position de détachement. L'adhésion se fait sous la forme d'achat de part en fonction du nombre d'habitants. Pour la Commune de Brette, cela équivaudrait à 3 actions de 50 € soit 150 € d'adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de prendre acte des statuts de la SPL *Agence des Territoires de la Sarthe* et du Règlement Intérieur de la société auquel est annexée la convention de groupement,
- d'approuver la prise de participation de la commune de Brette les Pin au capital de la SPL *Agence des Territoires de la Sarthe*,
- d'approuver en conséquence l'acquisition de trois action(s) d'une valeur nominale de 50 €, soit au total 150 €, auprès de la collectivité territoriale du Département de la Sarthe, actionnaire majoritaire de la SPL,
- d'inscrire à cet effet au budget de la commune **chapitre 26 article 261** la somme de 150€, montant de cette participation,
- de désigner Monsieur Michel FROGER afin de représenter la commune au sein de l'Assemblée générale de la SPL,
- de désigner Monsieur Michel FROGER afin de représenter la commune au sein de l'Assemblée spéciale des collectivités actionnaires non directement représentées au Conseil d'administration de la SPL,
- d'autoriser son représentant au sein de l'Assemblée spéciale à accepter les fonctions qui pourraient lui être proposées par le Conseil d'administration dans le cadre de l'exercice de sa représentation,
- d'autoriser son représentant à exercer au sein du Conseil d'administration de la SPL les éventuelles fonctions de représentant de l'Assemblée spéciale des collectivités actionnaires non directement représentées au Conseil d'administration ou en tant que censeur,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre cette acquisition d'action(s) et accomplir en tant que de besoin toutes formalités ou tous actes requis en vue de cette acquisition.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis de réalisation d'une étude diagnostique du système d'assainissement d'un schéma directeur d'assainissement des eaux usées pour la somme de 1363 €.

V - DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ASSAINISSEMENT

Suite aux travaux d'extension du réseau assainissement et vu le marché de travaux attribué, le Conseil Municipal décide la modification des crédits du service assainissement inscrits au Budget Primitif 2017 de la façon suivante :

Section d'investissement

Recettes	c/1641	emprunt	+ 60.000€
Dépenses	c/2315	travaux	+ 60.000€

Suite à l'adhésion de la commune à l'ATESART, il y a lieu d'inscrire la somme de 150€ au budget primitif du service assainissement

Section d'investissement

Dépenses	c/261	adhésion ATESART	+ 150€
Dépenses	c/2315	frais études	- 150€

VI- TRANSPORT PISCINE RENTREE SCOLAIRE 2017/2018

Vu la demande formulée par la directrice d'école pour la mise en place des frais de transport des élèves vers la piscine d'Ecommoy à la rentrée scolaire 2017/2018,

Vu les devis reçus de Transdev Stao pour classes CE1, CP et GS représentant un coût de 2537,60€ TTC

Vu la décision de la commission permanente du Conseil Départemental du 18 novembre 2016 de ne plus accorder d'aides aux collectivités pour le transport des élèves du primaire vers les piscines,

Vu la loi Notre qui a prévu le transfert de la compétence transports scolaires aux Régions à compter du 01 septembre 2017,

Vu les demandes formulées auprès des différentes instances restées sans réponse,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès du Conseil Régional des Pays de la Loire.

En l'absence de réponse positive, le Conseil Municipal ne prendra en charge que les frais de déplacement des élèves du CE1 et CP à la piscine d'Ecommoy.

VII- RYTHMES SCOLAIRES

Les nouveaux rythmes scolaires ne sont plus obligatoires : leur application peut faire l'objet d'une demande locale de dérogation pour permettre, à ceux qui le souhaitent, de revenir à la semaine scolaire de 8 ½ journées sur 4 jours, dès la prochaine rentrée scolaire de septembre,

Vu l'avis du Conseil d'Ecole en date du 22 juin 2017 souhaitant qu'une réflexion soit mise en place avec tous les acteurs pour le maintien ou le changement des rythmes scolaires pour la rentrée 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir la mise en place des rythmes scolaires pour la rentrée 2017/2018. Cette prolongation permettra à toutes les personnes concernées de s'organiser pour l'année à venir.

Monsieur le Maire demande que soit engagée une réflexion de base au sein de la Communauté de Communes du Pays du Sud-Est Manceau.

VII – AFFAIRES DIVERSES

✓ Eglise

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la demande de la Conservatrice déléguée des Antiquités et Objets d'arts de la Sarthe portant sur la nécessité de protéger le tableau « Miracle de St Julien » reconstitué en taille originale en améliorant la lecture de ce tableau,

Vu le devis sollicité pour la fabrication d'un cadre en chêne pour un montant de 836,51€ HT

Après échanges de points de vue et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de surseoir à cette demande, afin de solliciter d'autres devis pour la réalisation d'un cadre.

La décision sera prise en septembre.

✓ **Divers**

Auto-portage

Toutes les subventions ont été obtenues, il resterait donc à la charge de la commune 8500€ pour l'achat de 2 voitures (Zoé) et la borne de rechargement

Travaux

- Salle de motricité : les délais sont respectés
- Rue des Tulipes : la fin des travaux d'enfouissement est prévue fin juillet

Rencontre avec IRPL pour les voies douces

Les travaux rue des Cèpes sont estimés à 40.000€ pour 300 m de voies douces et ceux des rues des Violettes et des Vignes à 60.000€ suite à la rencontre du 06 juillet avec IRPL. 86.936€ ont été budgétés pour ces aménagements. Il est néanmoins nécessaire d'essayer d'obtenir la subvention Leader

Accès au stade

Des jeunes en voiture ont été vus sur le skate park. D'autres fréquentent la piscine en dehors des heures d'ouverture. Des mesures seront prises pour des raisons de sécurité.

Problème de maison médicale qui sera à évoquer au niveau du bureau communautaire.

Monsieur le Maire précise qu'il a assisté à une réunion de la Communauté de Communes où 2 médecins présents ont exprimé leur fonctionnement aux Etats-Unis où il existe une équipe médicale avec des spécialistes avec une antenne dans les communes. Une réunion au service de l'Agence Régionale de la Santé (ARS) au Mans préconise la création de maisons médicales communautaires.

Comité Syndical du Pays du Mans

Développement de la télémédecine, projet qui sera lancé sur le Pôle Métropolitain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

La secrétaire de séance,

Véronique CORMIER

Le Maire,

Bernard LAIR